



PRÉFET DE LA HAUTE-CORSE

PREFECTURE
DIRECTION DU CABINET
SERVICE INTERMINISTÉRIEL
DE DÉFENSE ET DE PROTECTION CIVILES

**Arrêté n° 2B-2019-01-23-001
en date du 23 janvier 2019
portant mise en œuvre des mesures
d'anticipation de l'épisode neigeux
des 23 et 24 janvier 2019**

**LE PRÉFET DE LA HAUTE-CORSE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- Vu** le code des transports
- Vu** le code de la sécurité intérieure ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret du président de la République du 24 février 2017 portant nomination de M. Gérard GAVORY en qualité de préfet de la Haute-Corse ;

Considérant le niveau de vigilance Orange publié par Météo-France pour le phénomène de neige-vegla à compter du mercredi 23 janvier 2019 à 20h00 jusqu'au jeudi 24 janvier 2019 à 12h00 au plus tôt ;

Considérant que ce niveau de vigilance implique un risque majeur pour la sécurité des personnes et des biens ;

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures d'anticipation, justifiées par le caractère exceptionnel de cet événement ;

Sur proposition du sous préfet , directeur de cabinet ;

ARRETE

Article 1^{er} : Fermeture temporaire des établissements scolaires

Les établissements scolaires dont la liste est annexée au présent arrêté seront fermés pour la journée du 24 janvier 2019.

Article 2 : Interdiction temporaire des transports scolaires

Les transports scolaires sont interdits à une altitude supérieure à 400 mètres sur tout ou partie du parcours le jeudi 24 janvier 2019.

Article 3 : Interdiction temporaire de circulation des véhicules articulés

La circulation des véhicules articulés accédant au col de Vizzavona -Commune de Vivario- est interdite du mercredi 23 janvier 2019 à 20h00 au jeudi 24 janvier 2019 à 12h00.

Article 4 : Exécution et Publication

Le présent arrêté est immédiatement applicable.

Le sous-préfet, Directeur de cabinet, le président du Conseil Exécutif de la Collectivité de Corse, l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, les chefs d'établissements scolaires concernés, les maires des écoles concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 5 : Voies et délais de recours

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Les particuliers et personnes morales de droit privé peuvent saisir le juge administratif, échanger des documents avec la juridiction de manière dématérialisée et suivre l'avancement de leur dossier via l'application télécours citoyens <https://citoyens.telerecours.fr>.

Le Préfet,



Gérard GAVORY

Annexe à l'arrêté préfectoral n° 2B-2019-01-23-001
en date du 23 janvier 2019 portant mise en œuvre
des mesures d'anticipation de l'épisode neigeux des 23 et 24 janvier 2019

Etablissements scolaires fermés le 24 janvier 2019

COMMUNES	ETABLISSEMENTS
CALACUCCIA	ECOLE PRIMAIRE BILINGUE
CORTE	COLLEGE/LYCEE PASCAL PAOLI
CORTE	ECOLE MATERNELLE PORETTE
CORTE	ECOLE MATERNELLE SANDRESCHI
CORTE	ECOLE PRIMAIRE PORETTE
CORTE	ECOLE PRIMAIRE SANDRESCHI
LA PORTA	ECOLE PRIMAIRE BILINGUE
LORETO DI CASINCA	ECOLE PRIMAIRE BILINGUE
MOLTIFAO	COLLEGE
MOLTIFAO	ECOLE PRIMAIRE BILINGUE
MONTE	ECOLE PRIMAIRE BILINGUE
MOROSAGLIA	ECOLE PRIMAIRE U CUVENTU BILINGUE
MURATO	ECOLE PRIMAIRE
OLMI-CAPELLA	ECOLE PRIMAIRE
ORTIPORIO	ECOLE PRIMAIRE BILINGUE
PIEDICORTE-DI-GAGGIO	ECOLE PRIMAIRE
PIEDICROCE	ECOLE PRIMAIRE BILINGUE
PIETRALBA	ECOLE PRIMAIRE BILINGUE
RIVENTOSA	ECOLE PRIMAIRE BILINGUE
RUTALI	ECOLE PRIMAIRE
SAN LORENZO	ECOLE PRIMAIRE
SANTO PIETRO DI TENDA	ECOLE PRIMAIRE BILINGUE
SANTO PIETRO DI VENACO	ECOLE PRIMAIRE
URTACA	ECOLE PRIMAIRE
VENACO	ECOLE PRIMAIRE
VENZOLASCA	ECOLE PRIMAIRE VILLAGE
VEZZANI	ECOLE PRIMAIRE
VIVARIO	ECOLE PRIMAIRE